

DATE DE CONVOCATION	PROCES-VERBAL SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022
23/09/2022	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Stéphane DUCROTOY, Maire. Mme CERNEY Patricia est nommée secrétaire de séance
NOMBRE DE CONSEILLERS	<u>Etaient présents :</u> Stéphane DUCROTOY, Patricia CERNEY, Edouard DOMINIAK, Gérard LEFEBVRE, Claude GROSSEL, Jacques PAUCHET, Dany MERLIN, Nathalie JOSSE, Bertrand WIEL, Eric PRUVOT, Aurore ALEXANDRE, Hélène GIRARD. Formant majorité des membres en exercice. <u>Etaient absents :</u> François ZARADNY (pouvoir à P. CERNEY), Brigitte SEGUIN, Sébastien VAUTHEROT, Mathilde DUCROTOY, Loïc DUBOIS.
En exercice : 18 Présents : 13 Absents : 5 dont pouvoir : 1 Votants : 14	

Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil que la décision suivante a été prise en vertu des délégations qu'il a reçues :

- Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et extension de la médiathèque d'un montant de 32 850 € HT.

Il précise que la réunion de lancement du projet de restructuration et extension de la médiathèque se tiendra le 22 octobre 2022 avec la DRAC et la bibliothèque départementale de la Somme.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil pour ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Décision modificative n° 3,
- Modification du loyer du 153 rue Léon Thuillier.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération N° 2022-050 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Monsieur le Maire explique que le Code des Collectivités territoriales impose de réaliser chaque année un rapport sur le prix et la qualité de service public d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Il est public et permet d'informer les usagers du service. Le rapport 2021 a été envoyé aux conseillers par mail.

Le rapport n'appelant aucune remarque du Conseil Municipal, la délibération n° 2022-050 est approuvée à l'unanimité.

Délibération N° 2022-051 : Vidéoprotection

Monsieur le Maire informe que le devis pour le projet de vidéoprotection a été réactualisé et que nous n'avons pas obtenu la subvention FIPD attendue. La délibération prise en février conditionnait la réalisation du projet à l'obtention de 80 % de financement.

Il présente le plan de financement actualisé.

	PLAN DE FINANCEMENT INITIAL	PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE
TRAVAUX	49 520,00	56 993,00
TVA	9 904,00	11 399,00
FONDS DE CONCOURS FDE	9 904,00	11 399,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL	19 327,00	22 316,00
FIPD	9 904,00	6 649,00
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE	10 385,00 € HT 20 289,00 € TTC	16 629,00 € HT 28 028,00 € TTC

Le taux de subvention passe de 80% à 70%.

Il est expliqué que la subvention FIPD sera versée sur 2023. Pour un versement sur 2022, il fallait déjà avoir démarré les travaux, le démarrage doit se faire dans les 6 mois après notification.

Monsieur le Maire souhaite savoir si le conseil est prêt à s'engager sur ce dossier bien que le coût ait changé. Il est rappelé que la subvention du département est fonction des disponibilités.

Monsieur Lefebvre précise que la subvention est acquise tant que la délibération intervient dans les délais.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pauchet de rappeler le nombre de caméras qui seront installées. Ce dernier explique qu'il a renvoyé le détail du projet par mail hier à tous les conseillers. Il explique que 5 caméras seront installées, 3 pour les flux de circulation et 2 en zonal, en centre ville et à la salle polyvalente. Les 3 caméras pour les flux de circulation seront équipées du système LAPI.

Madame Alexandre soulève que les personnes connaissant bien Vignacourt, peuvent faire en sorte de ne pas passer devant les caméras.

Monsieur Pauchet en convient.

Monsieur Pauchet explique que la caméra prend les plaques d'immatriculation dans les deux sens. Il précise que le système permettra d'installer des caméras supplémentaires.

Il est rappelé que le montant à charge de la commune ne comprend pas le coût des travaux du local.

Madame Cerney s'interroge de savoir ce qu'il se passera pour les caméras qui sont installées sur l'éclairage public, si on nous obligeait à le couper la nuit.

Monsieur Pauchet confirme que cela posera un problème pour les caméras sur secteur.

Monsieur Lefebvre indique qu'il aurait fallu un câble d'alimentation séparé ce qui aurait permis que les caméras ne dépendent pas de l'éclairage public.

Monsieur Pauchet expose que pour l'instant la commune n'est pas concernée puisqu'elle a opté pour une baisse d'intensité la nuit et non une coupure totale.

Monsieur Lefebvre précise que la nuit les caméras sont alimentées avec l'éclairage public et que le jour, elles sont sur batterie sauf celle de la salle polyvalente qui sera raccordée directement au bâtiment.

Monsieur le Maire si le conseil souhaite poursuivre le projet et indique que plus tard, il risque de ne plus y avoir de subvention.

Monsieur le Maire rappelle que le reste à charge de la commune est de 28 028 €, que la TVA devrait être récupérée au titre du FCTVA.

Monsieur Pauchet confirme que les enregistrements ne peuvent être visionnés que dans le cadre de poursuites.

Monsieur Wiel a des doutes sur le fait que la vidéoprotection fasse baisser la délinquance.

Monsieur le Maire pense que les caméras qui couvriront le centre bourg et les alentours de la salle polyvalente pourront aider sur la prévention de la délinquance.

Madame Cerney rejoint cet avis et ajoute qu'elle doute que les autres caméras auront un effet dissuasif sur la vitesse.

Monsieur Pauchet rappelle que l'intérêt se porte surtout sur la criminalité organisée.

Le coût de maintenance sur les 3 ères années est estimé à 500 €.

Monsieur Lefebvre confirme qu'il sera toujours possible d'ajouter des caméras mais qu'il n'aura que les 20 % de subvention de la FDE.

Le conseil municipal à la majorité (11 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention) approuve le projet de vidéoprotection.

Délibération N° 2022-052 : Extinction de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire explique que Monsieur le Trésorier demande d'inscrire en créances éteintes la somme de 1 711,88 €, car la commission de surendettement a effacé cette dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération N° 2022-053 : Modification du règlement de location de salle

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement de location de salle pour y inclure l'application d'un forfait nettoyage de 100 € et d'un forfait tri des déchets de 50 € en cas de problème lors de l'état des lieux.

Madame Josse demande comment se fait l'état des lieux.

Monsieur le Maire précise que pour les locations du week-end, un adjoint passera le samedi matin vérifier l'état de propreté de la salle.

Madame Josse demande s'il y aura un support.

Mme Vaniet informe qu'il y a effectivement un support qui est signé par le locataire et l'agent municipal qui effectue l'état des lieux.

Madame Merlin demande ce qui se passe quand l'électricité reste allumée toute la nuit et que les portes ne sont pas fermées.

Madame Alexandre confirme que c'est arrivé le week-end dernier et qu'elle a réglé le problème.

Monsieur le Maire pense qu'il faudra sanctionner l'association si cela se reproduit et qu'il arrive quelque chose.

Madame Merlin ajoute qu'il faudrait que ce soit prévu au règlement.

Monsieur le Maire ne le juge pas utile.

Monsieur Pruvot précise qu'en cas de problèmes les locataires sont assurés.

Madame Cerney demande de préciser qu'il ne faut pas couper au disjoncteur général mais par les interrupteurs.

Madame Alexandre demande d'ajouter de vérifier la fermeture des portes latérales.

Cela sera réprécisé dans les consignes de location.

Monsieur le Maire explique qu'il a été demandé aux utilisateurs des locaux dans la cour de la mairie de bien fermer la porte, car les dépenses énergétiques sont très élevées pour l'utilisation qui en est faite.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du règlement de location de salle telle que présentée.

Délibération N° 2022-054 : Avenants aux marchés de travaux de rénovation et extension de la cantine scolaire

Monsieur le Maire expose les modifications de travaux suivantes qui nécessitent des avenants :

- LOT 6 – PLÂTRERIE : pour un montant de 1 444, 30 €

Moins-value pour la suppression de contre cloisons, d'une remontée au droit du lanterneau, optimisation des prix unitaires relatifs aux faux plafonds

Et plus-value pour l'augmentation de la surface de doublage, augmentation de la surface de plafond suspendu, fourniture et pose d'isolation en laine, réalisation d'un coffre VMC

- LOT 1 – GROS ŒUVRE – Avenant N° 2 : montant 4 370.66 €

Plus-value pour ;

- dépose de dalles de faux-plafonds amiantées dans la cuisine existante (45 m²) ;
- réfection d'un poteau en maçonnerie existant ; dépose et reconstruction d'un poteau béton structurant au droit de la création de l'ouverture entre le self et la salle de restauration des grands ;
- création de deux réservations respectivement de diamètre 500 et 250 en pignon de la cuisine existante pour la VMC de la cuisine ;
- remplacement de la faïence hexagonale sur mur du fond des sanitaires par des carreaux de faïence 15x15 (y compris joint coloré) sur mur du fond et retours sur 2m de hauteur ;

Moins-value pour la suppression de massifs de fondation du préau.

Monsieur Grossel explique que certains travaux, notamment au lot plâtrerie, ne pouvaient être prévus, car c'est au démontage que le remplacement s'est avéré nécessaire.

Monsieur Pauchet demande si c'était prévu au départ.

Monsieur le Maire explique que ce sont des travaux supplémentaires qui nécessitent de faire un avenant aux marchés et que c'est souvent le cas dans les projets de réhabilitation.

Monsieur Grossel explique que la MOE essaie dans la mesure du possible de contrebalancer une plus-value par une moins-value.

Monsieur le Maire précise qu'au plan de financement, il est toujours prévu un montant pour les aléas.

Monsieur Grossel informe que les travaux devraient être terminés pour le 15 décembre.

Le conseil municipal approuve les avenants tels que présentés à l'unanimité.

Délibération n° 2022-055 : Décision modificative n° 2 – Budget Commune

Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement de crédits des dépenses imprévues de 3 072,00 € :

Sur le 2041582 pour 1 300 €

Sur le 6542 pour 1 772,00 €

Le conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité.

Délibération n° 2022-056 : Modification du loyer du 153 rue Léon Thuillier

Monsieur le Maire propose de passer le loyer du 153 rue Léon Thuillier de 750 € à 700 €.

Le conseil municipal vote la délibération à l'unanimité.

DIVERS

Monsieur le Maire propose de créer une commission pour étudier ce qui peut être fait sur le terrain anciennement Wallois. Il rappelle qu'avant de pouvoir récupérer les terrains à bâtir, il faut créer un projet loisirs ou tourisme. Cette partie pourrait éventuellement être donnée pour récupérer la vente des 1 200 m² de terrain à bâtir. Il demande aux conseillers de faire savoir en début de semaine prochaine s'ils sont intéressés pour faire partie de la commission. Monsieur le Maire demande aux conseillers d'y réfléchir et de se manifester.

Il indique qu'il faudra également travailler sur le terrain derrière la salle polyvalente. Etant donné le contexte économique, il pense qu'il est nécessaire de trouver des recettes, sinon on ne pourra faire que du fonctionnement et plus d'investissement. Il informe que notre candidature pour le projet Ages et Vie sera bientôt examinée en commission.

Monsieur le Maire indique avoir été contacté notamment pour les terrains Wallois, mais il n'y a rien de concret pour l'instant.

Concernant les terrains derrière la salle polyvalente, Monsieur le Maire indique avoir contacté la SNCF pour acheter le terrain entre la rue de la Briqueterie et la rue d'Hornas, pour y faire une sortie. L'emplacement réservé au PLUI appartient à un privé, plutôt que de procéder par expropriation, il préfère trouver une solution.

Monsieur le Maire indique s'être renseigné auprès des autres communes sur l'éclairage public, certaines communes couperont la nuit entre 3 et 4 heures.

Madame Alexandre demande quand sera appliquée la baisse d'intensité.

Monsieur Lefebvre répond que les lampes ont été commandées et qu'il fait le point demain avec le technicien.

Monsieur le Maire informe :

- que beaucoup de communes ne mettront pas de décorations lumineuses comme d'habitude sauf en un point de la commune, comme nous cela sera fait sur la mairie,
- les travaux de clôture à l'école commenceront le 24 octobre 2022,
- les toilettes à la chapelle avancent bien,
- la maison 153 rue Léon Thuillier est libre. Et espère qu'elle trouvera preneur avec la baisse du loyer et la clôture,
- avoir été en contact pour la Maison Deneux/Rubigny. Il faudra faire procéder à l'estimation des domaines.

Monsieur Grossel informe avoir contacté TRINOVAL, un second container à cartons sera installé au Vert Galant.

Madame Girard demande en quoi consistent les travaux au rond-point. Monsieur le Maire indique que le Département refait l'enrobé car il était fissuré. Les deux passages piétons ont été refaits également.

Devant la boulangerie, les travaux seront faits prochainement, après l'intervention de Véolia.

Madame Cerney indique qu'on lui a demandé de faire refaire les marquages de stationnement en face du centre d'interprétation, car ils ne se voient plus.

Monsieur Grossel explique que les Services Techniques attendent que les jardinières soient posées au Centre d'Interprétation afin de faire le dépôt minute et les places de stationnement en même temps.

Monsieur Pruvot demande à étudier la création de passages protégés rue de Follemprie pour les enfants.

Monsieur Pauchet rappelle qu'on avait évoqué de faire un plan de stationnement.

Monsieur le Maire pense qu'il faudrait qu'on soit plus draconien avec les stationnements gênants, qu'il faudrait verbaliser.

Madame Cerney pense que dans ce cas il faudrait également verbaliser rue d'en bas, or les habitants n'ont pas le choix. Elle indique qu'il serait bien de se réunir un samedi sur place pour étudier le problème.

Monsieur Wiel demande où nous en sommes avec les pigeons.

Monsieur le Maire indique que c'est en cours, d'ailleurs, il a été remarqué qu'il y avait une colonie chez Monsieur Wiel.

Monsieur Wiel répond qu'il a pourtant fait ce qu'il fallait.

Monsieur le Maire précise que la société interviendra sûrement chez Monsieur Wiel.

Monsieur Pruvot demande à ce que devant chez Geron, il soit mis des jardinières ou autres afin d'empêcher les voitures d'empiéter sur le trottoir et gêner les piétons. Il faudrait également refaire le marquage des places de stationnement.

Monsieur le Maire clôture la séance et demande d'avoir une pensée pour Robert Humez, qui a beaucoup œuvré pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.